



PV du Conseil Municipal du 16/09/2022 à la MAIRIE DE ROUSSILLON

Présents

Thierry ROUX - Sylvain PAVESIO - Evelyne MARSON- Loïc LEQUINIOU - Nadine TAGLIAFERRI - Nicolas GODIN - Isabelle UBALDI - Yves LAFAYE - Nicole DANIEL - Magali COTTEREAU – David TRUCHI – Niels DESSENANTE – Pamela Mc CLURE

Absents ayant donné procuration : Jean-Paul RIVAS à Thierry ROUX

Absents : Roger ROUX, Jean-Paul RIVAS

Secrétaire de séance : Magali COTTEREAU

Monsieur le Maire indique que depuis le 1^{er} juillet 2022 le PV du conseil municipal est arrêté au commencement de la séance suivante et qu'il est signé par le Maire et le secrétaire de séance, puis publié sous format électronique.

1)Projet de zone d'activité mixte de la Condamine

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'après de nombreuses réunions, la Métropole a décidé de suivre la commune sur le projet de création d'une zone d'activités à la Condamine. La Métropole souhaite s'associer à cette opération en confiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage à Côte d'Azur Habitat par le biais d'une convention. La mission confiée au cabinet Nommos sera maintenue mais requalifiée et réduite avec une réduction du montant du devis.

Sylvain PAVESIO explique que le Cabinet NOMMOS travaillera uniquement sur la phase diagnostic.

Monsieur le Maire précise que la Métropole s'inscrit dans une réflexion sur la vallée et que le site présente de nombreux atouts.

Sylvain PAVESIO rajoute que la rétrocession à l'euro symbolique a été écartée et que l'entretien de la voirie et des réseaux sera assuré par la Métropole ainsi que l'accès à la zone (rond-point).

Monsieur le Maire invite les conseillers qui sont disponibles à participer aux réunions avec le Cabinet NOMMOS.

L'ensemble du conseil municipal valide le principe de cette convention.

2)Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 75 000 €.

Le crédit Agricole a fait les propositions suivantes :

Montant : 75 000 €

Durée : un an

Taux facturé :Euribor 3 mois moyenné flooré à 0 % +marge 0.7 %

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation: 0.20 % du montant du plafond soit 150 €

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Montant minimum d'un tirage : 15 000 € / Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Adopté à l'unanimité.

3) Transferts patrimoniaux

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du transfert des compétences à la Métropole, les biens devant être transférés en pleine propriété (suivant la liste communiquée par Monsieur le Maire) relèvent des compétences suivantes :

- Voirie
- Eau et assainissement
- Parc et aires de stationnements
- Collecte (avec notamment le point relais de la Tour)

Adopté à l'unanimité.

4) Dossier Autranne : acquisition des parcelles G 1062 et G 1063 issues de la parcelle G 400 et vente des parcelles (précision des nouvelles références cadastrales)

Pour ce dossier 3 points sont à voter :

1 - Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de lotissement de l'Autranne (avec vente de parcelles avec jardins non attenants), il convient d'acquérir les parcelles G 1062 et G 1063 appartenant pour 3/4 à Mme Monique GRAS épouse EDELGA et pour 1/4 à M. Yves GRAS pour 1 € avec compensations compte-tenu de la réalisation par la commune de travaux, édification d'un mur et confortement de la clôture avec l'implantation d'une douzaine d'oliviers et de divers végétaux.

Adopté à l'unanimité.

2- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser la vente du lot 3 du lotissement de l'Autranne et jardin non attenant à M. Jonathan TAGLIAFERRI (délibération 2022-27 du 05/04/2022).

Suite aux divisions parcellaires des terrains, les parcelles qui sont vendues à M. TAGLIAFERRI pour un prix de **90 000 €uros** sont les parcelles G 1068, G 1075, G 1063, G 1073 et G 1071.

Adopté à l'unanimité.

3- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser la vente des lots 1, 2 et jardin non attenant du lotissement de l'Autranne à Mme Audrey RELUT et M. Nicolas MOLTENI (délibération 2022-26 du conseil municipal du 05/04/2022). Suite aux divisions parcellaires des terrains, les parcelles qui sont vendues à Mme Audrey RELUT et M. Nicolas MOLTENI pour un prix de **82 000 €uros** sont les parcelles : G 1066, G 1077, G 1067, G 1076, G 1062, G 1074 et G 1070.

Adopté à l'unanimité.

5) Tarification des gîtes communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser les tarifs de la location des gîtes communaux.

Il propose les tarifs suivants.

Concernant le gîte le Pueblo à Roussillon :

Monsieur Le Maire propose d'établir un contrat de location pour chaque réservation et de fixer le montant (avec le ménage compris) :

- Gîte du PUEBLO : 70 € /nuitée, 220 €/semaine pour la saison haute d'avril à septembre et 170 €/semaine pour la saison basse d'octobre à mars

Dépôt de garantie 250 €

Après une semaine de location, un tarif dégressif sera appliqué, le prix de la nuitée sera de 30 €.

Concernant les gîtes de LA TOUR :

Monsieur Le Maire propose d'établir un contrat de location pour chaque réservation et de fixer le montant (avec le ménage compris) :

- Gîte de la Casette : 100€/nuitée

300 €/semaine

Dépôt de garantie 250€

- Gîte du Castellar : 50 €/nuitée

170 €/semaine

Dépôt de garantie 250 €

- Gîte de la POSTE: 90 €/nuitée

270 €/semaine

Dépôt de garantie 250 €

Possibilité de louer au mois exceptionnellement les gîtes du Castellar (300 € + 50 € charges) et LA POSTE (500 € + 50 € charges).

Adopté à la majorité : 9 pour, 3 contre (Mme N. TAGLIAFERRI, Mme N. DANIEL et Mme I. UBALDI), 2 abstentions (Mme M. COTTEREAU et M. N. DESSENANTE)

6) Avenant n°1 au lot n°2 du marché d'aménagement de deux espaces sportifs

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 13/01/2022 (délibération 2022-01), l'a autorisé à signer le marché de travaux pour l'aménagement de deux espaces sportifs et de loisirs pour un montant global estimé à 273 136,15 € HT.

Concernant le lot n°2, pour le city stade de La Tour, qui a été contracté avec la société AGORESPACE, un acte d'engagement a été signé pour un montant de 46 818,00 € HT. Pour ce lot, pour des raisons de sécurité, il convient de rajouter une fourniture et pose de pare-ballons pour un montant de 3 480,00 € HT et de signer un avenant n°1 pour ce faire avec la société AGORESPACE.

Adopté à l'unanimité.

Loïc LEQUINIOU précise que les travaux annexes pour sécuriser le talus devraient être réalisés par les services métropolitains.

7)Travaux de réhabilitation de l'auberge de Roussillon (dossier dotation cantonale 2022)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire d'une auberge à Roussillon dont la gestion a été confiée à un nouveau gérant récemment.

Avec les années, l'état de l'Auberge s'est partiellement délabré et il convient aujourd'hui de la rénover en effectuant une réfection des peintures et en réhabilitant la terrasse.

Le coût global de l'opération est estimé à 30 766,80 € HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose d'affecter la dotation cantonale 2022 pour 80 % des dépenses soit 24 613,44 €.

Adopté à l'unanimité.

Dans ce cadre, afin de commencer les travaux en 2022, il convient de voter une DM de virement de crédit pour opération 289 pour une augmentation de 1583,94 € sur le compte 2135.

Adopté à l'unanimité.

8)Réactualisation du coût des travaux du chemin piéton de Roussillon (dotation cantonale 2022)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet voté lors du Conseil Municipal du 19 juin 2020 (délibération 2020-45) concernant l'aménagement d'un chemin piéton à ROUSSILLON afin de desservir l'accès au parking situé quartier de l'Autranne.

Le coût de ce projet est estimé à : 74.737,00 € (FRAT 2020)

Il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 5 979,00 € soit un coût total évalué à 80 716 €

Pour financer cette opération, M. Le Maire propose de solliciter l'aide la plus élevée auprès de la Région dans le cadre du FRAT et d'affecter la dotation cantonale 2020 pour un montant de 42.151,80 €.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que les consentements sont en cours de signature avec les propriétaires des parcelles concernées.

9)Attribution d'une subvention supplémentaire à l'association « Bouge ta montagne » dans le cadre du festival du 3 septembre 2022

Dans le cadre du festival du 3 septembre 2022 organisé par l'Association 'Bouge ta Montagne' sur la commune de LA TOUR, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention supplémentaire de 1.000 Euros.

Adopté à l'unanimité.

10)Attribution d'une subvention supplémentaire à l'association « Chasse Protection et Environnement » dans le cadre du repas des anciens du 13 août 2022

Dans le cadre du repas des anciens 2022 organisé par l'Association 'Chasse Protection et Environnement' le 13/08/2022 sur la commune de LA TOUR, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention complémentaire de 550 Euros.

Adopté à l'unanimité.

(Abstentions : David TRUCHI, Nicolas GODIN)

11) Adhésion à l'offre pluridisciplinaire du CDG 06

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CDG 06 propose une adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi santé, bien-être au travail ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité.

Cette offre forfaitaire globale pluridisciplinaire s'inscrit dans un changement de paradigme en matière de prévention en mobilisant les compétences et les expertises d'une équipe pluridisciplinaire.

En effet, elle comprend :

- **le contrôle médical des arrêts de travail** effectué par les médecins agréés par la Préfecture.
- **le suivi « Santé et Bien-être au travail » assuré** par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Le travail de cette équipe permettra d'assurer le suivi individuel obligatoire, l'accompagnement en prévention des risques et l'aide au maintien dans l'emploi en associant des compétences médicales, de conseil en hygiène et sécurité, d'ergonomie, sociales, et d'assistance psychologique.

La nouvelle mission pluridisciplinaire fera l'objet d'une tarification non plus à l'acte mais sur une base forfaitaire par agent et par an à raison de 55€ par agent.

Cette offre sera mise en place à compter du 1er juillet 2022 et viendra se substituer définitivement à la mission de médecine préventive.

En parallèle, et afin de permettre aux collectivités et établissements publics adhérant à l'offre pluridisciplinaire de mobiliser les acteurs de la santé et de la sécurité au travail pour des interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG06 propose une offre complémentaire en santé et sécurité au travail par délibération n°2022-07 adoptée en Conseil d'Administration du 22 février 2022.

Celle-ci consiste :

- En la mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) tel que le prévoit la réglementation relative à l'hygiène et sécurité
- En un accompagnement psychologique permettant notamment la réalisation de diagnostics psychosociaux et la réflexion formative.

Afin de pouvoir bénéficier de la nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail » ainsi que de l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposées par le CDG06, Monsieur le Maire indique qu'il convient de l'autoriser à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions.

Adopté à l'unanimité.

12) Désignation du correspondant incendie et secours (sécurité civile) et réserve communale de sécurité civile

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours (sécurité civile).

Il propose de nommer : Jean Paul RIVAS.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'engager une réflexion sur la constitution d'une réserve communale de sécurité civile.

Nicole DANIEL explique qu'il s'agit d'habitants de la commune qui seraient prêts à aider dans le cadre de problèmes de sécurité/secours comme la tempête Alex.

13) Désignation d'un élu référent « Relais de l'Egalité » (lutte contre les violences intrafamiliales)

Dans le cadre du programme Elu Rural Relais de l'Egalité porté par l'Association des Maires Ruraux de France qui s'engage à lutter contre les violences intrafamiliales, M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu référent.

Cette mission permettra de s'engager contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

Elue désignée : Evelyne MARSON

Adopté à l'unanimité.

14) Désaffectation et déclassement parcelle E 1020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'ordre du jour concernant la désaffectation de la parcelle E1020 :

- 1- DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DENOMME SOUS LA PLACE
- 2- VALIDATION DE LA DIVISION FONCIERE ET PARCELLAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DENOMME SOUS LA PLACE EN VUE DE LA CREATION DE LA PARCELLE E 1020
- 3- DECLASSEMENT DE LA PARCELLE E 1020 DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DENOMME SOUS LA PLACE
- 4- HABILITATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE DE CESSION DE LA PARCELLE E 1020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Franck STEVE souhaite réaliser un escalier surplombant le domaine public sur sa propriété située sur la parcelle E 679 (ex-bistrot des panissiers).

L'accès vers les étages d'habitation traverse le restaurant, ce qui représente une contrainte importante.

Aussi, Monsieur STEVE souhaite créer un escalier extérieur contre la façade EST pour créer un accès indépendant pour les étages supérieurs.

Lors de la délibération du 23 septembre 2021, la COMMUNE DE LA TOUR a accepté de céder pour 1 euro le domaine public situé sous l'emprise de l'escalier. L'ensemble des frais annexes (notaire, géomètre...) restent à la charge de Monsieur STEVE.

Le 20 avril 2022, une nouvelle parcelle a été créée à la suite de l'intervention du Cabinet LUGHERINI, géomètre-expert à CONTES (06390), qui a dressé un plan de division foncière.

La nouvelle parcelle est inscrite au cadastre sous le numéro E 1020, d'une superficie de 6 m².

Il convient pour le Conseil municipal de décider du déclassement par anticipation de la parcelle E 1020 du domaine public et de fixer le délai maximum dans lequel la désaffectation desdits biens devra être rendue effective.

VU les dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de LA TOUR SUR TINEE en date du 23 septembre 2021,

CONSIDERANT que la parcelle E 1020, d'une superficie de 6 m², fait partie du domaine public de la Commune

CONSIDERANT que le principe de la désaffectation de cette parcelle a été décidé par le Conseil municipal aux termes de sa délibération n°2021-135 du 23 septembre 2021,

CONSIDERANT que cette parcelle doit être déclassée du domaine public communal en vue de son aliénation pour que Monsieur STEVE puisse réaliser un escalier surplombant actuellement le domaine public,

Adopté à l'unanimité.

15)Situation de l'épicerie de La Tour

Monsieur le Maire indique qu'une décision devra être prise au prochain conseil quant à la reconduction ou la non-reconduction du bail pour la gestion de l'épicerie de La Tour avec Mme Laura LANZA. Concernant le reversement du pourcentage sur les locations des gîtes, une lettre de relance a été envoyée.

16)Questions diverses

- Sobriété énergétique : Monsieur le Maire indique que la Métropole s'engage à baisser de 10% ses consommations d'électricité globales.

L'éclairage des grands axes (RM) sera coupé à partir du 30/10 entre 23h et 5h . Des réunions sont prévues avec les communes sur ce sujet.

- Journée nettoyage 22/10/2022

Magali COTTEREAU interroge les élus sur leur participation éventuelle.

Elus disponibles : Thierry ROUX, Loïc LEQUINIOU, Evelyne MARSON et Nicole DANIEL. Pas assez de personnes disponibles pour l'opération.

- Obtention/installation d'un composteur déchets ménagers (Paméla)

Paméla Mc Clure indique qu'une habitante de Roussillon a demandé la mise en place de 2 ou 3 composteurs dans le village de Roussillon. Une réflexion doit être engagée sur les emplacements.

- Formation RGPD le 17/11/2022

Monsieur le Maire rappelle que Règlement sur la Protection des Données est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

Une formation à ce sujet est prévue le 17 novembre 2022 à la Mairie de La Tour.

- Biens sans maître : Monsieur le Maire explique qu'un recensement est possible avec la SAFER

Séance levée à 21h30.

Le 16/12/2022

Le Maire,

Thierry ROUX

La Conseillère Municipale

Magali COTTEREAU